

# La Gazette de Berthier.

PUBLIÉE PAR LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE BERTHIER

UN DOLLAR PAR AN

BERTHIER, 25 MARS 1892

C. A. CHENEVERT, DIRECTEUR DE LA RÉDACTION

## FEUILLETON

No. 26

### LE CHEMIN DES LARMES UN AMOUR DÉÇU.

(Suite.)

XV

#### LA COUPE AMÈRE

La jeune femme, cependant, qui avait trop d'honnêteté dans l'âme pour être méfiante, pour constamment soupçonner le mal, et trop loyale pour croire facilement à la fausseté, à la duplicité des autres, s'était laissé prendre aux faux semblants d'amitié du soi-disant ami intime du comte de Verdraine, lequel était parvenu comme nous venons de le voir, à lui inspirer une confiance amicale.

M. de Miray très infatué de sa personne, se trompant sur cette amitié que lui témoignait la comtesse, crut enfin qu'il avait le droit de tout oser.

Il attendit quelques jours, et avec cette audace de l'homme qui est certain de son triomphe, il revient.

Comme toujours, il commença à plaindre la jeune femme, si indignement délaissée et méprisée par son mari, à se répandre en récrimination contre le comte, dont la conduite, disait-il, répugnait à tous les cœurs honnêtes. Puis, subitement changeant de ton et prenant une figure de circonstance :

— Ah ! s'écria-t-il, si j'avais été assez heureux pour rencontrer une femme comme vous, mais tous les instants de ma vie eussent été consacrés à la rendre la plus heureuse des femmes, à lui prouver mon amour, et elle eût été l'objet de mon éternelle adoration !

Paule, cette fois, s'étonna du langage de M. de Miray, de l'expression de son regard et de l'accent passionné de sa voix ; mais ne pouvant croire encore que cet homme, ami de son mari, eût joué près d'elle un rôle odieux, elle attribua ses paroles à un excès d'amitié.

— Je vous remercie, monsieur, répondit-elle ; mais M. de Verdraine m'a tenu les mêmes discours ; je l'aimais de toute mon âme, j'ai été une épouse dévouée, jamais il n'a eu le droit de se plaindre de moi, je lui ai donné des enfants, et cependant je lui suis devenue indifférente. Il est donc probable que vous auriez fait comme mon mari, monsieur de Miray, puisque la constance des hommes n'existe pas.

— Madame, répliqua-t-il avec chaleur et les yeux brillants, mettez-moi à l'épreuve et vous verrez.

Il se rapprocha de Paule et voulut lui prendre la main.

Elle se recula brusquement, en le regardant avec effarement.

— Monsieur, balbutia-t-elle, vous vous oubliez.

— Non, non. Écoutez-moi ; il faut que vous le sachiez enfin, je vous aime, je vous adore !

— Mais vous êtes fou, monsieur, vous êtes fou !... Oh ! oh ! ah ! Et moi qui vous croyais un honnête homme, moi qui croyais à votre amitié !

— Comtesse, chère comtesse, mon amitié pour vous était sincère à toute épreuve ; en vous voyant malheureuse, en vous voyant souffrir, un sentiment plus tendre s'est peu à peu emparé de mon cœur. Ah ! ce n'est pas de ma faute si mon amitié s'est ainsi transformée en un amour ardent, prêt à tous les dévouements, et ce n'est pas non plus votre faute si vous êtes la plus admirable des femmes, la plus digne d'être adorée !... Paule, chère, Paule, croyez toujours à mon amitié, mais croyez aussi à mon amour, qui est le plus grand qu'une femme ait jamais inspiré ?

— Monsieur de Miray, dit la jeune femme, qui s'était dressée debout irremissante d'indignation, vos paroles adressées à la comtesse de Verdraine à une mère, sont une insulte.

— De grâce, calmez-vous. Pourquoi cette colère ? Vous ne m'avez donc pas compris ?... Vous êtes belle adorable, et vous êtes lâchement abandonnée ; je vous aime, je vous adore et je vous le dis, n'est-ce pas naturel ?

— Mon Dieu ! mon Dieu ! gémit la comtesse, mais tous les hommes sont donc des misérables !

— Si c'est un crime de vous aimer répliqua de Miray sans se déconcerter, je suis, en effet, un grand coupable, mais le plus coupable, c'est le comte de Verdraine : s'il ne vous avait pas abandonnée, s'il ne vous rendait pas malheureuse, pauvre victime d'un homme sans cœur et sans foi, je serais resté son ami et le vôtre et l'amitié préservée de l'amour. Si je n'ai pas su résister au charme qui m'attirait vers vous, c'est que ce charme était irrésistible. Et vous m'en faites un crime ! Oh ! comtesse, comtesse !

— Hélas ! c'est vous, c'est votre avenir et celui de vos enfants que je voudrais défendre contre les malheurs qui vous menacent, car vous ne le pensez. M. de Verdraine est riche, sans doute, mais vous savez à quelles dépenses exagérées il se livre ; le malheureux, l'insensé court à sa ruine,

Et puis, ce que je n'ai pas voulu vous dire l'autre jour, je dois vous l'apprendre aujourd'hui : votre mari a une amie.

La comtesse sursauta et le rouge envahit son visage.

— C'est faux s'écria-t-elle, s'est impossible !

— Je le voudrais ; mais malheureusement la chose n'est que vraie ?

— Et vous connaissez la femme que mon mari aime ?

— Oui.

— Son nom !

— Elle a été votre meilleure amie, c'est Mme de Brogniès.

Paule laissa échapper un cri rauque.

Puis redevenant très pâle et ayant une flamme dans le regard :

— Je ne vous crois pas, dit-elle, vous mentez !

— Et pourquoi mentirai-je ? fit-il en haussant légèrement les épaules.

— Est-ce que je sais moi ?

— Ainsi vous ne me croyez pas !

— Non, je ne vous crois pas !

— Et si je vous donnais la preuve que je dis la vérité ?

— Prouvez, prouvez donc !

— Cela ne sera pas bien difficile.

— La preuve, monsieur, la preuve !

— Écoutez : les amours du comte et de la belle Léona de Brogniès sont encore à peu près ignorées, car ils prennent d'assez grandes précautions pour se voir,

— Comment ?

— Une lettre que j'ai trouvée...

— Une lettre que j'ai trouvée...

— Une lettre du comte adressée à Mme de Brogniès ?

— Non, mais une lettre d'elle à lui.

— Montrez-moi cette lettre.

— Je ne l'ai pas sur moi.

— Eh ! bien allez la chercher.

— J'y vais, madame.

— Je vous prévins que si vous n'êtes pas de retour ici dans vingt minutes, je partirai pour le Louvet à pied, à cheval ou en voiture.

— Je ne vous demande que le temps d'aller jusque chez moi et de revenir.

— C'est bien, j'attends.

M. de Miray sortit.

XVI

#### LA LETTRE

En révélant à la comtesse le secret des relations intimes qui existaient entre le comte et Mme de Brogniès, M. de Miray avait cédé à l'entraînement de la passion et en même temps à un mouvement de colère, en se disant que c'était peut-être le meilleur moyen de triompher de la résistance de l'épouse vertueuse.

C'était une mauvaise action, une félonie ; mais il y a des hommes peu scrupuleux et M. de Miray n'en était pas à sa première trahison.

En disant à Paule que les amours du comte et de la belle Piémontaise étaient encore ignorées, il ne l'avait pas trompée ; il ne lui avait pas

menti non plus en affirmant qu'il n'était pas, en cette circonstance, confident de M. de Verdraine.

C'était le hasard, accompagné d'une autre mauvaise action, qui lui avait livré le secret des deux amants.

Le comte, depuis quelque temps passait une partie de ses nuits au cercle, où il jouait après avoir dîné en joyeuse compagnie.

Trois jours auparavant, comme Maxime était son pardessus, le valet de pied lui remit une lettre arrivée dans l'après-midi.

— Un rendez-vous d'amour, dit en riant M. de Miray

— Peut-être bien, répondit gravement le comte.

Après avoir lu rapidement la missive, il la remit dans son enveloppe et la glissa dans la poche de son vêtement, mais elle s'arrêta dans un pli, et quand après le dîner le comte remit son pardessus pour sortir, la lettre s'échappa de la poche, glissa sous le vêtement et tomba sur le tapis, sans que Maxime, qui causait avec deux personnes, s'en aperçut.

M. de Miray avait vu, lui ; il ramassa prestement le billet. Quoique fort curieux, il l'allait rendre au comte ; mais il le garda ayant reconnu sur l'enveloppe l'écriture de Mme de Brogniès.

Dès qu'il se trouva seul, il lut la missive qui, comme il l'avait pressenti, était un billet doux et des plus tendres.

Le billet était signé Léona.

— Ah ! ah ! voilà qui est bon à savoir, se dit M. de Miray, la belle veuve n'ayant pu être comtesse ne désespère pas de le devenir.

.....

Tout de suite après le départ de M. de Miray, la comtesse se rendit dans la pièce où ses enfants jouaient ensemble, sous les yeux de leur gouvernante, femme de trente-cinq à quarante ans, qui avait remplacé la jeune bonne congédiée par le comte après le drame de Verdraine.

Paule embrassa les petits garçons avec une tendresse passionnée, en les serrant fiévreusement contre son cœur. Hélas ! maintenant, elle n'avait plus qu'eux au monde.

Elle revint dans son boudoir, se laissa tomber dans un fauteuil et, la tête dans ses mains, s'absorba dans ses sombres et douloureuses pensées.

Cinq heures sonnèrent à la pendule.

Paule sursauta et se dressa debout.

Il faisait tout à fait nuit, et pendant que la jeune mère était avec ses enfants, Julie avait allumé les bougies dans le petit salon.

La comtesse était très agitée. Il y avait plus de vingt minutes que M. de Miray l'avait quittée et il n'était pas de retour.

— Il ne revient pas, il ne revient

pas, murmura-t-elle. Soit, est-ce que j'ai besoin de cet homme !

Qu'il ne revienne plus, qu'il ne revienne jamais, c'est ce que je désire... J'irai au louvet... Ah ! je n'ai peur ni du vent ni de la neige !

Elle sonna.

La femme de chambre vint aussitôt.

— Julie, dit la comtesse, je vais sortir ; il faut absolument que je sorte ce soir, à l'instant ; je pourrais faire atteler un cheval au coupé, mais je préfère une voiture de louage : dites au cocher, ou à Louis, si le cocher n'est pas là, de m'en aller chercher une ; il y a je crois, une remise non loin d'ici, près de l'abreuvoir ?

— Oui, madame ; je doute qu'un cocher, même en le payant très chère veuille monter sur son siège par un temps pareil.

— Si l'on ne me trouve pas une voiture, je partirai à pied.

— Y pensez-vous, madame, sortir à pied, mais ce serait un acte de folie. S'il n'y avait que la neige, mais cet épouvantable vent de tempête... il souffle avec une rage... il emporte les toitures, il brise tout, il remplit l'air de gémissements lugubres.

— Peu m'importe ! Encore une fois, Julie, je vous dis qu'il faut que je sorte ; si je n'ai pas une voiture, j'irai à pied. Allez, et qu'on fasse vite ce que j'ai dit.

La femme de chambre se retira.

La comtesse alluma un bougeoir et passa dans son cabinet de toilette où elle mit des bottines, un manteau et un chapeau. Dans le tiroir d'un meuble de sa chambre elle prit un revolver chargé, qu'elle glissa dans sa poche de robe.

Elle avait un regard farouche ; l'expression de sa physionomie était terrible.

Pourquoi voulait-elle aller au Louvet armée d'un revolver ? M. de Miray l'avait deviné. Si elle trouvait Mme de Brogniès avec son mari, elle résolut de tuer Mme de Brogniès.

Elle entra dans le boudoir et appela de nouvelle Julie.

— A-t-on trouvé une voiture ? demanda-t-elle d'un ton bref.

— Il n'y a pas de voiture, madame.

— C'est bien, dit Paule simplement.

Et elle marcha vers la porte.

Julie se plaça devant sa matresse.

— Avec tout le respect que je dois à madame, dit-elle, je ne lui permettrai pas de sortir.

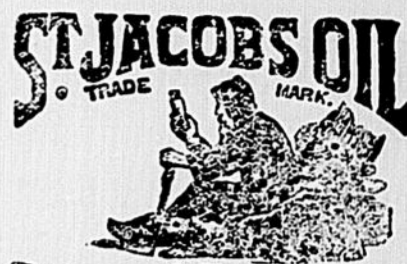
— Ah ça ! Julie, est-ce que vous êtes folle ?

— Je ne crois pas, madame.

— Laissez-moi passer !

— Madame ne sortira pas !

La colère étincela dans les yeux de la comtesse.



LE GRAND REMÈDE  
CONTRE LA DOULEUR  
GUÉRIT :  
RHUMATISME

NEURALGIE, SCIATIQUE, LUMBAGO,  
DOULEUR DORSALE, TIC DOULOUREUX  
MAL DE TÊTE, MAL DE DENTS  
MAUX DE GORGE  
ENGOREMENT, ENGELURES,  
ENTORSES, FOULURES,  
CONTUSIONS, BRÛLURES, ETC.  
En vente chez tous les pharmaciens, et  
marchands généraux. Prix, 50 cts la bouteille.  
Envoyé par la maille sur réception du prix.  
THE CHARLES A. VOGELER CO., Baltimore, Md.  
Dépôt pour le Canada à Toronto, Ont.  
20 mars 1891.

— D'ailleurs, continua la femme de chambre, M. de Miray a défendu au cocher et à Louis de vous aller chercher une voiture et de vous laisser sortir.

Paule stupéfiée, fit deux pas en arrière.

— M. de Miray, M. de Miray, prononça-t-elle sourdement, et depuis quand donc M. de Miray donne-t-il des ordres ici ?

La femme de chambre n'eut pas le temps de répondre.

La porte du salon s'ouvrit et M. de Miray parut.

— Monsieur, s'écria la comtesse, tremblante et pâle de colère, qu'est-ce que Julie vient de me dire ? Vous donnez des ordres chez moi !... De quel droit, monsieur, et qu'est-ce que cela signifie ?

— Calmez-vous, madame ; je n'ai pas le droit de donner des ordres chez vous et j'en ai donné aucun.

— Pourtant, monsieur...  
— J'ai seulement dit à vos gens qu'il aurait du danger à vous laisser sortir.

— Vous n'aviez rien à dire à mes gens, monsieur.

— J'ai cru que dans votre intérêt.  
— Oh ! mon intérêt, fit-elle avec un accent plein d'amertume.

— Il n'est pas défendu à vos amis de vous porter intérêt, madame la comtesse ; toutefois, si j'ai eu tort, veuillez me pardonner. D'ailleurs, ne vous ai-je pas dit que je pouvais vous éviter la peine de sortir ? Je ne suis pas revenu aussi vite que je vous l'avais promis, parce que j'ai été retenu un instant chez moi par une personne qui m'y attendait. Enfin, madame, voici.

Il tira de sa poche le billet de sa poche le billet de Mme de Brogniès et le tendit à la jeune femme.

Paulo s'en empara précipitamment, l'ouvrit et le parcourut d'un coup d'œil.

Jusque-là elle s'était tenue droite hautaine, le regard enflammé, ayant la voix brève et sourde ; mais devant la preuve de la trahison dont elle était victime, elle se sentit sur le point de défaillir.

(A continuer.)



GAZETTE DE BERTHIER

BERTHIER, 25 MARS 1892.

L'esprit des deux partis.

Il n'y a pas à douter que les défaits si souvent répétés des libéraux et les victoires des conservateurs ne dépendent des différences diamétrales qui marquent la tactique de l'un et l'autre parti.

Les conservateurs—c'est connu—se sont faits de tout temps les champions des classes riches, des monopoles, des grands propriétaires; tandis que les libéraux se sont toujours constitués les avocats des faibles et des opprimés.

Le gouvernement Mercier n'a pas échappé à cette tradition du parti libéral. C'est ainsi qu'on l'a vu, pour se mettre en position d'améliorer le sort des classes ouvrières et agricoles, non pas recourir à des taxes qui seraient tombées sur ces classes, mais imposer quelques sacrifices aux grands propriétaires de mines, aux marchands de bois, aux riches corporations commerciales.

C'est grâce aux nouveaux revenus qu'il a créés par ces appels aux classes fortunées qu'il a pu porter le traitement des jurés et des témoins de la couronne de 50 sous à un dollar et demi par jour.

C'est avec l'argent provenant de cette source qu'il a pu venir en aide aux cultivateurs dans des proportions si considérables en dotant leurs campagnes de magnifiques ponts en fer, en distribuant des graines de semence aux cultivateurs en détresse, en indemnisant ceux qui avaient souffert de la grêle ou de quelque autre calamité.

C'est avec les contributions prélevées sur les profits des millionnaires qu'il a pu fonder les écoles du soir et augmenter le chiffre des octrois destinés aux institutions qui se chargent d'avoir soins des pauvres déshérités de la fortune.

C'est en portant atteinte à l'intérêt particulier des marchands de bois qui leur a enlevé le privilège de couper du bois sur les terres des colons, afin de protéger ces braves de la forêt.

C'est avec les taxes prélevées sur les gens riches qu'il a pu précipiter la construction des chemins de fer qui sont allés porter secours aux colons enfoncés dans la forêt et donner de la valeur à leurs propriétés.

Amener ainsi les classes privilégiées, par des lois sages, à soulager les humbles et les faibles, n'est-ce pas, quand on y réfléchit bien, la meilleure solution du problème social?

C'est là la tactique libérale.

Survient un changement de gouvernement, qu'arrive-t-il? M. de Boucherville adopte la tactique conservatrice. Dès le commencement de la campagne électorale, il s'engage à faire disparaître la taxe sur les mines, bien qu'elle ait été reconnue comme parfaitement constitutionnelle.

Il promet aux marchands de bois de les remettre en possession des

privileges extraordinaires qu'ils possédaient autrefois sur les colons.

Il promet aux corporations commerciales de les dégrever de l'impôt direct qu'elles paient depuis quelques années, pour le remplacer par une taxe générale répartie sur toute la population, c'est-à-dire sur les pauvres qui sont les plus nombreux.

Aussi a-t-on vu tous ces intérêts puissants se coaliser pour écraser M. Mercier, non pas par une appréciation équitable de ses actes politiques, mais uniquement par des motifs cupides et personnels.

M. Mercier prévoyait bien cela. Il savait bien que, malgré son nombre restreint, le million est plus fort, plus influent que la masse. Mais il comptait sur un autre élément aussi très fort, et croyait pouvoir déjouer les projets de ses adversaires par sa générosité et sa magnanimité envers le clergé. Il avait raison d'espérer que le clergé ne se laisserait plus aveugler par les préjugés du passé et que, s'il ne prêchait pas ouvertement la reconnaissance à son égard, au moins il ne donnerait pas l'exemple de l'ingratitude.

Dès que cette force dirigeante manquait pour contrebalancer l'influence des grands manufacturiers, des riches propriétaires de mines d'amiantes et de phosphate, des commerçants de bois et des gros bonnets de la finance, des chemins de fer et du commerce, la partie était perdue.

Les milliers d'ouvriers employés dans les mines ou les chantiers ont été menés au poil comme des troupeaux d'esclaves. Un bras puissant les poussait, et le bras qui aurait pu les arrêter n'a rien fait.

On se demande maintenant ce qui est le plus à blâmer, de la témérité de M. Mercier en fondant ainsi ses espérances à faux, ou de la désertion de ceux qui auraient dit ne pas oublier que, lorsqu'ils avaient eu besoin de lui, ils l'avaient toujours trouvé l'Electeur.

GARDEZ-LE.

La Presse met des formes diplomatiques auxquelles nous ne sommes pas tenu—pour exprimer l'avis que M. de Boucherville et M. Ross ne devraient pas garder leurs sièges au Sénat et au Conseil en même temps. L'autonomie de la Province s'y oppose, dit notre confrère.

La belle affaire aujourd'hui que l'autonomie de la Province! C'est le gouvernement fédéral qui est notre maître, notre suzerain. C'est lui qui a donné le pouvoir à M. de Boucherville—au moyen de son organisation, de ses juges, de son influence, de son or.

Et la Presse nous parle d'autonomie!

M. de Boucherville restera sénateur, conseiller législatif, et prendra autre chose encore s'il le peut. Il serait bien bon d'agir d'une façon différente. La majorité de la Province a voulu avoir de "l'irresponsable." Respectez, mes frères, les vœux de la majorité! Gardez M. de Boucherville à Ottawa, à Québec, au sénat, au conseil, à la tête du gouvernement, partout!

La législature du Nouveau-Brunswick vient de se prononcer en faveur d'une union de toutes les provinces maritimes en une seule province.

A Propos de la Betterave à Sucre.

Le rapport publié par M. Saunders, surintendant des fermes expérimentales d'Ottawa, concluant à l'impossibilité de la culture rémunératrice de la betterave à sucre au Canada a produit une émotion très légitime et soulève de nombreuses protestations. Sans entrer aujourd'hui dans la discussion des chiffres déjà commencée par le directeur de la sucrerie de Farnham, M. Musy, nous nous contenterons de poser à M. Saunders quelques questions qui nous semblent appeler une réponse.

Pourquoi, après avoir constaté dans le même rapport, que le sol du Canada est aussi favorable que celui des autres pays du monde à cette culture; M. Saunders, conclut-il à l'impossibilité de cette culture? Les premiers ne sont pas pas d'accord avec la conclusion.

Pourquoi a-t-on attendu dix ans pour émettre cette opinion, que démentent, du reste, d'autres autorités très compétentes?

Sur quels résultats matériels, sur quels faits M. Saunders se base-t-il pour arriver à condamner hic et nunc la betterave à sucre?

Est-ce que l'auteur du rapport ne se serait pas laissé influencer par les expériences malheureuses des Etats-Unis dans l'Est? Si, à Ottawa même, les résultats n'ont pas été satisfaisants sur un point, l'insuccès ne peut empêcher que, dans d'autres parties du Dominion, dans les comtés d'Essex, Kent et autres et dans la province de Québec, on ait réussi.

Dans l'espèce, comme on dit au palais, M. Saunders a concilié du particulier au général.

Enfin, ce rapport paraît au moment de la session, pendant que le parlement est réuni. Est-ce que ce rapport aurait un but caché, la suppression de la subvention accordée à cette culture qui a fait la fortune des contrées Européennes, de la France, de l'Allemagne, en améliorant le sol et en enrichissant ses cultivateurs. Il est démontré que la betterave à sucre réussit dans le sol de la province de Québec, des sacrifices importants ont été faits pour cette culture par des compagnies privées, par le gouvernement, voudrait-on annihiler ces efforts et ces sacrifices? Pourquoi et dans quel but?

Les agriculteurs, les industriels qu'intéressent cette question — et ils sont nombreux—ont le droit d'être fixés sur ce point.

En effet, ce n'est pas le moyen d'attirer les capitaux étrangers et de faciliter les progrès agricoles, que de lancer ainsi au moment où, après des tâtonnements et des essais répétés, on est arrivé à des résultats sérieux, une semblable affirmation—nullement justifiée—mais qui a une portée considérable par l'autorité de son auteur.

Les cultivateurs canadiens sont hésitants en face des méthodes nouvelles; il est dangereux de venir émettre un doute sur les succès de leurs efforts, quand ces efforts sont pour la plupart satisfaisants.

La betterave à sucre demande le fair play, elle y a droit. Elle ne demande qu'à être jugée sur des résultats et non sur des appréciations erronées.

—Le Moniteur du Commerce.

PAS DE COMPROMIS.

Les journaux d'Ontario, sans distinction de parti, se déclarent favorables à la motion de M. McCarthy, dont le but est d'abolir la langue française et les écoles séparées dans Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest. La position est grave, mais claire: le devoir des députés catholiques est de maintenir une attitude ferme et sans compromis. Faire disparaître la langue française et les écoles catholiques, c'est fermer la porte de l'Ouest canadien aux catholiques.

Nous ne pouvons pas consentir à une pareille politique d'exclusion.

Si les garanties constitutionnelles peuvent être violées impunément quand il s'agit des catholiques, sachons le bien sans plus de retard.

Que fait le gouvernement, lui, le gardien naturel et obligé de la constitution? Que font les ministres français? Leur devoir est de poser la question de cabinet.

A moins que M. McCarthy ne soit leur maître!—Le Canadien.

Il y a des tabacs qui pétillent dans la pipe quand vous fumez. Ceci dépend de matières étrangères qu'on y met pour l'aider à brûler.

Quand le tabac est pur et qu'il est travaillé avec soin, ces matières ne sont pas du tout nécessaires. Car dans ce cas, il brûle aussi bien qu'avec ces matières qu'on y met. Rien de ce genre n'apparaît quand vous fumez le "Myrtle Navy" il brûle régulièrement et très bien.

NOTES DIVERSES

La Minerne demande la destitution des deux juges de la Cour de Magistrats, MM. Barry et Champagne.

M. Moïse Plante, député du comté de Beauharnois à la législature de Québec, est mort la semaine dernière à Valleyfield, après quelques jours de maladie seulement.

Si M. Angers ne considère pas M. Murphy digne d'entrer au Conseil Législatif, comment a-t-il pu le trouver digne de le représenter dans sa poursuite contre M. Mercier devant la Commission royale?

Le gouvernement Abbott a une majorité de 26 voix dans Ontario. Cependant l'opposition représente en parlement trois mille voteurs de plus que le cabinet.

N'est-ce pas une infamie?

Le rumeur que M. Angers, le lieutenant-gouverneur de Québec, aura l'offre d'un portefeuille à Ottawa, prend de la consistance tous les jours. Qui lui fera place? C'est la question que tous se posent.

La défaite qu'a essuyée samedi dernier le gouvernement Salisbury sur l'affaire du chemin de fer de Monbasa signifie démission ou dissolution, car le premier ministre en avait fait une question de confiance.

Il est entendu que M. Taillon sera nommé juge immédiatement après la session.

C'est M. Leblanc qui sera président de la Chambre d'Assemblée.

Le lieutenant-gouverneur Angers persiste dans son refus de signer la nomination de M. Owen Murphy. L'honorable M. de Boucherville va se soumettre, et M. D. C. Thompson va être nommé pour la division Stadacona.

Un meurtre a été commis dans la nuit de samedi à dimanche à Mont Carmel, à 15 milles de Trois-Rivières, à la suite d'une ribotte.

La victime de ce crime est un nommé Lagacé.

Un amusant procès vient de s'ouvrir à Lowell, Massachusetts.

Un médecin, le docteur A. Thompson, a été condamné récemment à \$30,000 de dommages-intérêts envers une femme du nom de Myra Bea's pour l'avoir brouillée avec son mari.

Il poursuit maintenant son avocat pour \$100,000 de dommages-intérêts, pour l'avoir mal défendu!

La grève des conducteurs et serre-freins du Pacifique prend des proportions de plus en plus sérieuses. La compagnie fait des efforts surhumains pour tenir les convois en mouvement, mais elle n'est en mesure que de faire fonctionner ses trains de passagers avec régularité. La grève s'étend maintenant de Fort William à l'Océan Pacifique.

Il n'y a aucune menace de grève sur les autres sections du chemin.

Nous avons reçu cette semaine le rapport de M. Saunders, directeur des fermes expérimentales, sur la culture de la betterave au Canada.

Nous trouvons drôle que ce rapport ne soit imprimé qu'en anglais, quand ce rapport intéresse surtout la population française de la Province de Québec.

Il est bien vrai que par le temps qui court, Ottawa se moque bien des canadiens français de notre Province.

Il n'y aurait plus qu'une seule législature pour la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau Brunswick et l'Île du Prince Edouard.

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité par la législature du Nouveau-Brunswick.

De la Verité:

"Les conservateurs paraissent aussi grisé que M. Mercier l'était après les élections du 17 juin 1890.

Ils semblent croire que ce sont eux, et eux seuls qui ont triomphé; que c'est leur parti qui est arrivé au pouvoir; que ce parti est assis, pour longtemps, sur une majorité inébranlable.

C'est pourtant là une profonde erreur."

M. Alexandre Taschereau, neveu de Son Eminence le cardinal Taschereau candidat défait à Dorchester, poursuit le curé Dassylva de St-Isidore pour dommages qu'il lui a causés en faisant un sermon politique durant la récente élection, le dimanche qui a immédiatement précédé la votation.

La législature sera convoquée pour le mercredi de Pâques, le 28 avril.

Pour la dix-huitième fois, le prince de Galles a été élu à l'unanimité grand-maître des franc-maçons anglais.

Une dépêche de Rome annonce que le titulaire du nouveau diocèse de Valleyfield sera nommé après Pâques.

Du Canadien:

Toutes les rumeurs de démission de M. Laurier sont sans base aucune. L'opposition a perdu du terrain dans les élections partielles, grâce à un système inouï de corruption et d'influence illégitime. Elle continuera vaillamment et persévérément la lutte. Ce n'est pas parce que quelques centaines d'électeurs ont mal voté, que M. Laurier et ses amis failliront à leurs devoirs.

M. Laurier jouit de la confiance de son parti, sans distinction de race ou de foi religieuse. Son éloquence, sa probité, lui ont gagné le respect général et l'admiration de ses amis.

Cuthbert et Haldimand

—ou—

Demande d'indemnité par l'Hon. Jacques Cuthbert, père, pour bois coupé par les troupes anglaises dans ses seigneuries, en 1780.

Au commencement de l'année 1780, pendant la guerre de l'indépendance des Etats-Unis, il y avait beaucoup de troupes cantonnées à Sorel. Or le 17 janvier de cette même année, un poste de soldats fut envoyé de Sorel, par l'officier commandant, à l'île Randin, pour y couper du bois de chauffage pour la garnison.

L'Honorable Jacques Cuthbert, père, alors au conseil législatif, à Québec, en étant de suite informé, écrivit la lettre suivante au gouverneur: (1)

" Québec, 21 janvier 1780.

" Monsieur  
" La dernière poste m'a apporté une lettre de M. Cuthbert, datée du 17 courant, m'apprenant que le capitaine Twiss a envoyé de Sorel un parti de travailleurs, sous le commandement du Lieut. James Gleny, pour couper mon bois de l'île Randin, sans en avoir ni demandé, ni reçu la permission. La dite île est presque entièrement couverte d'arbres régulièrement affermés pour vingt ans, à raison de 10 livres de sucre et de 0. 2. 6 par cent arbres.

" Mme. Cuthbert se rendit, lundi dernier, à l'île, où se trouvait le parti de travailleurs, et lui signifia de cesser d'y couper du bois; mais ils refusèrent. Sur ce elle fit servir un protégé à l'officier et à ses hommes.

" Je dois, en conséquence, supplier votre Excellence d'ordonner au dit parti d'arrêter de bûcher, et de me payer le dommage déjà fait.

" Je m'attends à des procès de la part de mes tenanciers, obligé que je suis de les protéger dans leur possession.

" La réponse de votre Excellence sera ma règle de conduite, et j'espère qu'elle excusera le trouble que je lui donne.

" Je suis avec beaucoup de respect votre Etc..

" James Cuthbert."

Peu de temps après, ainsi que l'affirme M. Cuthbert, dans une lettre, que nous verrons plus tard, un officier et douze hommes se rendirent à D'Autray pour y couper des billots de pin, qu'ils envoyèrent à Québec au printemps.

Cependant M. Cuthbert ne reçut du gouverneur qu'une réponse verbale à sa lettre; le gouverneur lui disant qu'il y penserait; mais bientôt il eut la lettre suivante du député adjudant-général (2)

" Québec, 20 mars 1780.

" Monsieur,  
" Pour obéir aux injonctions de son Excellence, le général Haldimand, je dois vous avertir qu'un ordre vient d'être envoyé au commandant des troupes de sa Majesté, à Sorel, de faire couper du bois de corde sur l'île Randin, pour l'usage de cette garnison; et que, d'après la nature de votre concession, il a lieu de croire que le Roi a droit de le faire sans payer aucune indemnité, cependant, de peur qu'il ne s'élève quelque doute relatif à ce droit, il a donné instruction au commandant du poste de vous don-

(1) Archives canadiennes. Nous traduisons de l'Anglais.

(2) Archives canadiennes, vol 2, p. 48. Nous traduisons de l'Anglais.

ner un reçu du nombre de cordes qu'il y prendra; ce qui pourrait vous aider à vous faire payer raisonnablement, si l'on découvrait que votre titre vous confère un semblable droit.

" F. L. Maistre,  
" D. A. Général."

Cette prétention du gouverneur de ne rien redevoir à M. Cuthbert pour le bois, qu'il faisait couper dans l'île Rondin, semblait appuyée sur cette restriction mise par MM. Beauharnois Hocquart et dans l'acte de concession de la plus grande partie de la seigneurie de Berthier à M. de L'Estage, duquel M. Cuthbert avait acheté la dite seigneurie: " En cas que, dans la suite, sa Majesté aurait besoin d'aucune partie du dit terrain pour y faire construire des forts, batteries, places d'armes, magasins et ouvrages publics, sa Majesté pourra les prendre, aussi bien que les arbres nécessaires pour les dits ouvrages, et le bois de chauffage pour la garnison des dits forts, sans être tenue à aucun dédommagement." (1)

Cependant, d'après M. Cuthbert la première nouvelle qu'il eut de cette disposition du gouverneur, fut d'apprendre que plusieurs soldats avaient déjà mis la hache au bois. On comprend que sa colère dut être prompte et grande, vu son tempérament. S'il se fût agi de pauvres citoyens n'ayant en main que leur charue, il eût sans doute tiré l'épée pour les intimider; mais, comme il s'agissait de traiter avec des hommes armés, il préféra faire immédiatement des représentations au gouverneur, et écrire plus tard la lettre suivante à Lord Germaine.

" Québec, 15 Juin 1780. (2)

" Milord,  
" Je suis vraiment peiné d'être dans la désagréable nécessité d'importuner votre seigneurie d'une plainte contre notre présent gouverneur, le général Haldimand; mais j'y suis obligé par les âpres mesures prises contre ma propriété. Je supplie votre seigneurie d'avoir la patience et l'attention d'écouter le récit de ce qui est arrivé à mon grand dommage et détriment.

" Le 17 Janvier dernier, une bande de soldats a été envoyé de Sorel avec des manœuvres sans que j'en eusse préalablement reçu le moindre avis ou la moindre information, à une île appelée Randin, laquelle est ma propriété et située à six milles du dit fort de Sorel; avec l'ordre d'y couper du bois. Cette terre est couverte d'érables loués comme sucreries à vingt différents tenanciers et me rapporte un loyer annuel de £65, ou environ. (3)  
" Je siégeais alors au conseil législatif, à Québec, à 145 milles de chez moi.

" Mme Cuthbert envoya informer les soldats que l'île était louée, comme ci-dessus, croyant qu'ils ignoraient cette circonstance; mais ils ne firent aucune attention à ce message et continuèrent à bûcher.

(1) Histoire de Berthier, p. 31.

(2) Archives Canadiennes à Ottawa. Nous traduisons de l'Anglais.

Voir la "Gazette de Berthier" du 11 décembre 1891.

(3) Les affidavits, que nous publierons plus tard montreront que les sucreries de l'île Randin ne rapportaient qu'environ \$11.00 à M. Cuthbert, au lieu de \$260.00.

(A suivre.)

On prétend qu'à la prochaine session du Québec on adoptera un humble adresse à Sa Majesté la priant d'amen-

der l'acte de l'Amérique du Nord, pour abolir le gouvernement responsable dans la province de Québec.  
M. Angers sera seul prié de gouverner la province.

NOTES LOCALES

Plusieurs amis de la ville sont allés féliciter hier, M. Amateur Demers, régistrateur, à l'occasion du cinquante-cinquième anniversaire de sa naissance.

M. Alfred Musy, gérant de la manufacture de Sucre de Farnham, était en cette ville samedi dernier.

Les demoiselles de la ville ont donné une jolie séance dramatique jeudi soir chez M. William Noisieux.

Beaucoup de dames de la ville ont assisté à cette séance.

On a fait beaucoup d'éloges des actrices.

Tous ceux qui ont eu connaissance de certains actes de corruption de la part de nos adversaires, durant la dernière élection, sont priés de nous en faire part le plus promptement possible.

Il y a eu lundi dernier réunion des directeurs de la société d'agriculture. Il a été décidé à cette séance présidée par M. Atchez Mousseau qu'il y aurait une exposition cette année à Berthier et que la société prendrait part à l'exposition régionale qui doit avoir lieu dans le Comté de Montcalm.

La séance de Mardi dernier au collège St-Joseph a été un succès. Il y avait salle comble et les acteurs se sont parfaitement acquittés de leur rôle.

La partie musicale, sous la direction du Révérend Frère Piché, n'a pas été la moins intéressante.

Tout le monde a été satisfait.

La grande retraite qui a été prêchée à St-Cathbert par les Révérends Pères Rédemptoristes s'est terminée hier.

Tout le monde s'accorde à faire les plus grands éloges des prédicateurs de cette retraite.

Arrivés à L'HOTEL GUILMETTE ces jours derniers:

- Jos Landry, Joliette, Dr J E Labelle, do, R Beaupré, do, J A Duquette, Montréal, D Wilhelmy, do, L Pelletier, do, A G Snowdon, do, A Guibault, do, J Leo Pelletier, do, Major A Roy, do, J C Bruns, do, E R Gunning, do, W O'Brien, do, Alf Desrosiers, do, G B McPherson, do, A Chiquette, do, C R Derouin, do, J L Bisson, do, Jos Brunelle, do, E L Ethier, do, A Brault, do, A W Blouin, Z S Blain, do, J A A Tranchemontagne, do, Eug Piché, do, W H White do, J D Shaw, do, A Marshbank, do, J L Leslie, Toronto, John Casgrain, M D do, Nap Langlois, Trois-Rivières Alfred Musy, Farnham, M. Ceith, Oak-Lake, Mass, J H Lafrenière, Louiseville, L N Mineau, do, D L Auger, do, J E Lesage, do, A Lafrenière, do, J A Rondeau, Québec, L P Cardin, Sorel, Geo Armstrong, St-Gabriel, H Michaud, do, H Landry, do, P Bellemare, do, Dme E Beausoleil, D Mondor, do, S Beausoleil, do, Diles Bellemare, do, Diles Garceau, Louiseville.

LA PATIENCE DE JOB,

Un homme peut souffrir avec patience la douleur physique, pendant des heures, mais quand cela se prolonge pendant des années, on se récrie. Mais pourquoi souffrir ainsi! Il y a une cure rapide et certaine. Bethany, Mo., E. U., 4 août, 1888. "J'ai souffert de la névralgie pen-

dant des années mais ai été définitivement guéri par l'huile St-Jacob." T.B. Shener.

CAUSERIE.

LE SOCIALISME CHRÉTIEN.

Dans une dernière causerie, j'ai dit que l'Eglise avait pris part à la plus brûlante des questions du jour: la question sociale. Le Saint-Siège avait été depuis longtemps déjà sollicité par les deux ancêtres de cet enfant né d'hier appelé le socialisme chrétien, à permettre cette intervention de la papauté dans cette question qui intéresse en ce moment l'univers entier.

Paris a fait appel à Rome depuis deux ou trois générations, lui demandant de l'aider à renouveler les sociétés humaines en prenant elle-même l'initiative de la réforme. La France a même insisté impérieusement deux fois en quelques années auprès du Vatican en y déléguant d'abord St Simon et ensuite La Menais, deux prophètes des temps nouveaux presque également téméraires et également superbes. Ces deux hommes qui sont les deux ancêtres du socialisme chrétien ont été, à certaines heures, des voyants à travers toutes leurs chimères.

Durant le XIXième siècle, à venir au moins jusqu'à la fin du règne du grand Pie IX, la conduite de la papauté a toujours été pour le maintien de la royauté temporelle des papes. Pouvait-il en être autrement, lorsque l'on sait que l'indépendance du Saint-Siège était liée à sa souveraineté territoriale? La démocratie était alors, si elle ne l'est pas encore, l'ennemie de la papauté et était une menace continuelle pour sa royauté temporelle. Garibaldi et Mazzini étaient la personnification de la démocratie d'alors, avec les autres hommes qui se sont insurgés contre le trône sacré de Rome, de même que le libéralisme français apparaissait sous les traits de Cavans de Ricassoli, de Minghetti et des politiciens qui ne craignaient pas de porter leurs mains sacrilèges sur l'héritage de St-Pierre. La papauté, évincée de cette conduite, serait-elle plus à l'aise si elle accueillait ce qui a longtemps été considéré comme un rêve: une alliance entre l'Eglise et la démocratie? L'avenir nous le dira. Rome a déjà déclaré que la démocratie, la République, les réformes sociales n'auront rien de mauvais, du moment que l'Eglise sera là pour y tracer la route à suivre. C'est aux gens du peuple, aux ouvriers, à ceux qui supportent le " poids de la chaleur du jour " que Léon XIII s'adresse de préférence. Il leur parle de leur travail, de leur salaire, de leur pain quotidien.

Pourquoi Rome prend-elle aujourd'hui cette position vis-à-vis la société? C'est sans doute parce que les revendications ouvrières et leurs idées religieuses offrent au Saint-Siège un moyen de s'associer aux aspirations du siècle, sans rompre avec les doctrines traditionnelles. N'allons pas croire que le pape ne se soucie guère d'être d'accord avec ses deux cent cinquante prédécesseurs et que la tradition ait perdu toute autorité à Rome? Non. La solidarité pontificale n'est pas en cause; il ne peut y avoir et il n'y a en effet, aucune contradiction entre les actes du pape actuel et ceux de ses prédécesseurs. La question ou-

rière est précisément une heureuse occasion de donner la main au peuple tout en tournant le dos à la révolution. C'est bien là un point à retenir. La chaîne sacrée des enseignements pontificaux est demeurée intacte, et, quoique lancée dans une direction nouvelle, il n'y a aucune rupture dans ses anneaux.

Que personne ne cherche à mettre les encycliques du pape actuel avec celles de ceux qui l'ont précédé, on n'aboutira à rien. Il n'y a certainement pas ici de palinodie, car l'Eglise ne dit pas plus de bien aujourd'hui qu'autrefois de la question sociale, mais seulement les peuples améliorent leur manière de voir et se conforment mieux aux enseignements pontificaux. Ainsi, l'importance croissante que l'Eglise donne actuellement aux questions pré-citées, est plutôt un démenti à la Révolution. Le peuple depuis longtemps nourri de questions creuses, de théories politiques erronées, enivrée de principes abstraits, réclame aujourd'hui une nourriture plus substantielle et un breuvage plus doux et plus fortifiant. Rome n'avait-elle pas raison d'accuser naguère la Révolution d'offrir au peuple des pierres au lieu de pain et du poison sous forme de miel? N'est-ce pas que c'est une défaite pour les arrogantes prétentions du libéralisme parlementaire surtout, et des doctrines de bourgeois qui s'imaginaient, "dans leur candeur naïve," suffire à tous les besoins des sociétés avec leurs théories des droits de l'homme?

A quoi cela a-t-il servi au peuple de suivre quelques doctrines ambitieuses et bouffies d'orgueil, qui n'avaient à lui jeter en pâture que le libéralisme bourgeois ou le radicalisme révolutionnaire? A rien; ou plutôt à lui faire perdre la confiance qu'il avait envers eux. Oui, ces doctrines, en voulant diminuer la vérité, ont perdu leur autorité auprès du peuple par des compromissions fâcheuses que celui-ci ne pardonne pas.

C'est pour cela qu'une petite armée s'est tournée vers le clergé. Elle se compose, cette année, de tous ceux qui croient maintenant sincèrement et qui pratiquent les enseignements de l'Eglise; de ces paysans confiants en leurs prêtres; de ces ouvriers honnêtes et dévoués; de ces femmes de ces enfants qui prient et de cette masse d'hommes, dont un reste de vieille foi, fait encore vibrer les âmes.

Quant aux laïques, leur devoir est tout tracé. Qu'ils soient de vrais chrétiens. Qu'ils écoutent la voix de leurs prêtres. Qu'ils rejettent ces journaux impies, stupides, libéraux, éhontés; ces revues légères, ignorantes et frivoles; ces feuilles où l'on insulte leur foi et dont ils font depuis longtemps leur nourriture quotidienne.

Qu'ils brûlent ces romans malsains et malhonnêtes où l'on exalte le vice, où l'on flagelle la vertu, et qui pourrissent les mœurs. Qu'ils désertent ces théâtres où ils applaudissent à des crimes dont ils ne voudraient pas être les victimes. Qu'ils renoncent à ce luxe effréné qui les perd et les ruine. Qu'ils partagent avec le pauvre leurs festins, leurs vêtements et leurs habitations dorées. Que l'on trouve enfin à leurs toyers une famille joyeuse et nombreuse. Lorsqu'ils ont fait quelques autres pratiques de dévotion, ils croient que tout est sauvé.

Le cœur de Dieu ne demande qu'une chose, c'est le cœur de l'homme.

ZÉNON PAQUIN.

PERDUE.

Mercredi, une montre découverte en argent, avec chaîne en or pour Dame, de la Station de police au magasin de Madame Plante, ou de là à aller chez M. Olivier Piette en passant par la rue Edouard et la rue de l'église. Récompense libérale à celui qui la rapportera au soussigné.

ALFRED TRANCHEMONTAGNE.

— AGENCE GÉNÉRALE FRANÇAISE —

C. ALFRED CHOULLOU,

12 & 14 RUE ST-JEAN, 9 & 11 RUE ST-ALEXIS, MONTREAL.

Seul agent au Canada pour le BRANDY BOULESTIN, reconnu le meilleur de tous les cognacs au Canada.

- " " " pour les vins de PORTO et SHERRIFS, de la maison A. R. VALDESPINO, Porto et Jérés de la Frontera.
- " " " pour le Rhum St-James.
- " " " pour les Liqueurs françaises fines.
- " " " pour les Clarets et Sauternes, de l'importante maison A. LALANDE & CIE, Bordeaux.
- " " " pour les CONSERVES ALIMENTAIRES, des célèbres maisons FÉLIX POTIN, Paris, R. ROBERTY & CIE, Grasse et Paris, L. FONTAINE, Paris, comprenant les HUILES D'OLIVES SUPERFINES.

Spécialité de VINS DE MESSE approuvés par les AUTORITÉS ECCLÉSIASTIQUES, de L'ÉTRANGER et du PAYS.

GIN, WHISKIES, Etc, Etc, Etc.

Spécialité de REMÈDES FRANÇAIS. Toujours en stock. Avril 1891.



GRAND REMÈDE CONTRE LA DOULEUR GUÉRIT: RHUMATISME

NEURALGIE, SCIATIQUE, LUMBAGO, DOULEUR DORSALE, TIC DOULOUREUX, MAL DE TÊTE, MAL DE DENTS, MAUX DE GORGE, ENROUEMENT, ENGELURES, ENTORSES, FOULURES, CONTUSIONS, BRÛLURES ETC.

20 mars 1891.

UN FARCEUR

Le Dr Cirois, qui est un ennemi acharné des remèdes patentés, voulant un jour samuser aux dépens d'une de ses malades qui se plaignait continuellement de mauvaise santé causée par le mal de matrice, qu'il ne pouvait guérir, lui dit un jour d'essayer le " Régulateur de la Santé de la Femme " et les Plasters du Dr Larivière. Elle en acheta trois bouteilles et un plâster. Au bout de quatre semaines, la malade alla remercier son médecin du bon conseil qu'il lui avait donné. Elle était guérie et pleine de santé et le Dr Cirois avait perdu une de ses meilleures clientes. Il ne recommande plus le Régulateur, sans doute parce que ce merveilleux remède guérit trop vite pour la satisfaction de son porte monnaie. Méfiez vous des pharmaciens et des médecins qui disent du mal du " Régulateur de la santé de la femme " et des " Plasters " du Dr Larivière. Ils vous trompent pour faire plus de profit à vos dépens. MM. Evans & Sons et le Dr Leduc et Cie sont agents généraux pour le Canada. Pour toutes informations, écrivez au propriétaire, D. J. Larivière Manville, R. L. 4 Mars 1892

FOR OVER FIFTY YEARS

Mrs. WINSLOW'S SOOTHING SYRUP has been used by millions of mothers for their children while teething. If disturbed at night and broken of your rest by a sick child suffering and crying with pain of cutting teeth send at once and get a bottle of "Mrs. Winslow's Soothing Syrup" for Children Teething. It will relieve the poor little sufferer immediately. Depend upon it, mothers, there is no mistake about it. It cures Diarrhoea, regulates the Stomach and Bowels, cures Wind Colic, softens the Gums and reduces Inflammation, and gives tone and energy to the whole system. "Mrs. Winslow's Soothing Syrup" for children teething is pleasant to the taste and is the prescription of one of the oldest and best female physicians and nurses in the United States. Price twenty-five cents a bottle. Sold by all druggists throughout the world. Be sure and get the "MRS. WINSLOW'S SOOTHING SYRUP."

AVERTISSEMENT

CHAQUE TORQUETTE DE TABAC

MYRTLE NAVY

EST MARQUÉE

T. & B.

EN LETTRES DE BRONZE

C'est le seul Myrtle Navy.

15 Janvier 1892.

POUR 30 CENTS

A LA LIBRAIRIE

J. B. ROLLAND & FILS,

6 à 14, rue St-Vincent,

MONTREAL.

Adressera franco, à toute personne qui enverra la somme ci-dessus:

1o L'Almanach agricole, etc, pour 1892.

2o L'Almanach des familles, pour 1892.

3o Le Calendrier de la Puissance, pour 1892.

4o Les Soirées de la Baie-des-Chaleurs.

Ces quatre articles franco par la poste, POUR 30 CENTS.

LE DOCTEUR P. PHILIPPE

de la Faculté de Paris

Médecine-Chirurgie

Spécialité: Maladie des Femmes, Inflammation, Tumeurs, etc.

56, RUE BERRI, MONTREAL.

Heures de consultations: 8 à 10 hrs a. m. 2 à 4 heures p. m.

Téléphone Bell 6550.

22 Janvier 1892.

ADVERTISING.

If you wish to advertise anything anywhere at any time write to GEO. P. BOWELL & CO., No. 19 Spruce St., New-York.

EVERY one in need of information on the subject of advertising will do well to obtain a copy of "Book for Advertisers," 200 pages, price one dollar. Mailed, postage paid, on receipt of price. Contains a careful compilation from the American Newspaper Directory of all the best papers and class journals; a list of the circulation of every one and a good deal of information about rates and other matters pertaining to the business of advertising. Address BOWELL'S ADVERTISING BUREAU 19 Spruce St., N. Y.

La Conspiration Guérie.

Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consommation, la Bronchite, le Catarrhe, l'Asthme et toutes les affections des Poutmons et de la Gorge, et qui guérit radicalement la Débilité Nerveuse et toutes les Maladies Nerveuses; après avoir éprouvés ces remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouve que c'est son devoir de le faire connaître aux malades. Poussé par le désir de soulager les souffrances de l'humanité j'enverrai gratis à ceux qui le désirent, cette recette en A. lemand, Français ou Anglais, avec instructions pour la préparation et l'emploi. Envoyer par la poste un timbre et votre adresse. Mentionner ce journal.

W. A. NOYES,

820 Powers' Block, Rochester, N. Y.

12 juin 1891.

NARISSE DEMERS, L. L. B.

AVOCAT.

1560 rue Notre-Dame. Tel. 2106.

MONTREAL.

**ADRESSES.**

**A. DEMERS,**  
AVOCAT.  
RUE EDOUARD, BERTHIER.

**GERMAIN & CHENEVERT,**  
AVOCATS.  
BUREAU DE La Gazette de Berthier,  
BERTHIER, Q.

**DR C. LAFONTAINE,**  
MEDECIN et PHARMACIEN,  
RUE EDOUARD - - BERTHIER

**F. J. A. DEMERS,**  
HORLOGER ET BIJOUTIER,  
No 677, rue St-Laurent,  
MONTREAL.

ETABLIS EN 1877.

**J. O. WEILBRENNER,**  
Agent d'Affaires et Encanteur  
POUR LE  
DISTRICT de RICHELIEU.

Ce monsieur porte une attention toute spéciale pour affaires de Collections de compte, billets, etc.—Affaires de faillite—Inventaire, Achat de livres de crédits—Marchand à Commission—Vente privée ou à l'encan de propriétés ou fonds de commerce et peut fournir les meilleures références.  
POSTE BOITE 415—SOREL.  
noût :89g.

**A VENDRE**

Une maison et une boutique de forge avec tous les outillages, dans le village de St-Gabriel de Brandon. Le tout est en parfait ordre et tout à fait neuf.  
La vente sera faite à des conditions bien faciles  
S'adresser à  
**DAVID PROVOST,**  
Charretier  
St-Gabriel, 17 Oct. 1890.

**Drs Trestler & Globensky**  
CHIRURGIENS-DENTISTES,  
No. 1592, RUE NOTRE-DAME.  
Pres du Palais de Justice.—MONTREAL.

L'extraction des dents se fait sous l'influence de l'éther, du chloroforme, du gaz hilarant, du gaz végétal, ou sans agents, au choix de la pratique.  
Les personnes qui arrivent le matin par vapeur ou par chemin de fer pourront retourner le soir du même jour avec leur dentier, si elles font leurs commandes immédiatement après leur arrivée le matin.

**G. F. F. TRESTLER, L. C. D.**  
**STEPHEN GLOBENSKY, I. C. D.**  
30 no. 188.

**LA PREVOYANCE**

**A. GASNIER,**  
MONTREAL.

Vente et achat de FONDS DE COMMERCE. Nous avons toujours à vendre ou à louer, hôtels, restaurants, confiseries, magasins de tabac et de fruits etc., à tous prix et dans tous les quartiers de Montréal, et la province. Les personnes ayant des établissements à vendre, à la ville ou à la campagne, peuvent s'adresser en toute confiance au No 1572, rue Notre-Dame, bureau de la Prévoyance.  
11 juillet 1890.

A vendre ou échanger contre propriété ou commerce, propriété et hôtel, à 20 minutes de Montréal, 2 d'un dépôt, rond de courses en arrière de l'hôtel, club y attaché de 80 membres 1er Sportman de Montréal.  
Conditions faciles.

A vendre à Montréal pour se retirer des affaires, grande chance, une manufacture de 1er classe, Article d'usage journalier vendu par les grossiers, grands profits.

A vendre à Montréal, rue Notre-Dame, pour cause de décès. Magasin d'articles de pêche et de chasse, nouveau modèle, 12 ans d'existence, 80c dans la piastre.

A vendre à Montréal, pour cause de maladie, ancien hôtel, 30 chambres, au centre des affaires.  
Bonne clientèle.

S'adresser à A. Gasnier, bureau de la Prévoyance 1572 rue Notre-Dame Montréal.

**"THE WORLD DO MOVE!"**

And at such a lively pace too. Takes you all your time to keep up with it. Old times are having a hard time—Stupidity dies hard.  
**E. B. Eddy's Indurated Fibre Ware** has completely killed **The Old Wooden Bucket**, so sweet to sing about in connection with the moss-covered well, but **To Smell! A very Abomination.**

Gone, thank goodness.  
No more vile odors.  
No more hoops to fly off.  
No more leaky PAILS AND TUBS. No more misery for chambermaids.  
This ware is always sweet at the first kiss of love, but, unlike love, sweet all the time. Wouldn't smell a mite in 20 years—wouldn't shrink a particle in a life-time. Indestructible—impervious to liquids.

**EDDY'S**  
**INDURATED**  
**FIBRE**  
**WARE**

This ware is made of wood pulp and moulded into VESSELS OF EVERY DESCRIPTION.  
**ALL IN ONE PIECE.**

Before **Eddy's Indurated Fibre Ware** the old many-piece, frail-hooped, ill smelling, badly-leaking, heavy wooden-ware travels to that bourne from whence it will never more return.

**THE E. B. EDDY CO., HULL, QUE.**

**YEARS OF VARIED AND SUCCESSFUL EXPERIENCE**  
In the Use of CURA. We Alone own for all Diseases... **TIVE METHODS**, that and Control, orders of...  
**FOR A LIMITED TIME FREE**  
**REAL HOPE FOR YOU AND YOURS.**  
Don't brood over your condition, nor give up in despair! The **Worst Cases** have yielded to our **HOMEOPATHIC TREATMENT**, as set forth in our **WONDERFUL BOOK**, which we send sealed, post paid, **FREE**, for a limited time. **GET IT TO-DAY**. Remember, no one else has the methods, appliances and experience that we employ, and we claim the **HONOR OF UNIFORM SUCCESS**. **ERIE MEDICAL CO., 64 NIAGARA ST., BUFFALO, N. Y.**

2,000 References. Name this paper when you write.

**PATENTS Hotel Riendeau**

Covers and Re-issues secured. Trade-Marks registered, and all other patent causes in the Patent Office and before the Courts promptly and carefully prosecuted.  
Upon receipt of model or sketch of invention, I make careful examination, and advise as to patentability **free of charge**.  
With my office directly across from the Patent Office, and being in personal attendance there, it is apparent that I have superior facilities for making prompt preliminary searches, for the more vigorous and successful prosecution of applications for patent and for attending to all business entrusted to my care, in the shortest possible time.  
**FEE'S MODERATE**, and **exclusive attention** given to patent business. Information, advice and special references sent on request.  
**J. R. LITTELL,**  
Solicitor and Attorney in Patent Causes,  
Washington, D. C.  
Opposite U. S. Patent Office.  
(Mention this paper)

Journal de Dames et Demoiselles donne chaque semaine 15 à 52 gravures, de la dernière Mode de Paris.—Chaque abonnée reçoit aussi douze *Romances et morceaux de Musique* pour piano, choisis dans les œuvres des grands maîtres—douze patrons de toilettes les plus nouvelles sont donnés gratuitement aux Abonnés; ces patrons coupés **GRANDEUR NATURELLE** sont toujours choisis dans les modes les plus nouvelles.  
Deux *maniques* feuillets d'un des auteurs français en renom. Une colonne ouverte aux "Questions et Réponses" offre à nos lectrices une occasion excellente de correspondre avec les éditeurs ou entre elle et de se renseigner mutuellement sur les mille choses qui sont du domaine de la mode.  
*Les Modes Françaises Illustrées* traitent les questions qui peuvent intéresser simultanément tous les membres d'une famille.  
Envoi d'un mandat de \$3.00 pour un an d'abonnement.  
"LES MODES FRANÇAISES ILLUSTRÉES"  
Montréal, Canada.

**AVIS**

M. Arsène Roch de la paroisse de St Elizabeth, donne avis aux cultivateurs qu'il possède un magnifique poulain sous poil brun pesant 1200 livres et ayant un bon train. Ce poulain qu'il a acheté de M. Norbert Dauphin de St-Norbert, sera au printemps mis au service des juments, chez le propriétaire à St Elizabeth, à des conditions faciles.

M. Roch possède aussi un cheval trotteur bien connu. Ce cheval n'a que quatre ans. Il sera aussi au service du public durant la saison du printemps.  
13 Mars, 1891.

**A LOUER**

Pour l'été ou pour l'année, deux magnifiques logements réparés à neuf et situés dans le plus bel endroit de la ville, sur la rue Edouard, en face du fleuve.  
Bain, closet et toutes les autres commodités dans la maison.  
S'adresser immédiatement à ce bureau.

**Hotel Riendeau**

Ouverture de l'ancien Hotel St-Nicholas, Place Jacques-Cartier, Montréal.  
Le populaire hôtelier, qui a acquis une si longue expérience dans cet état difficile, **JOS. RIENDEAU**, a transporté son établissement à l'ancien hôtel St-Nicholas, Place Jacques-Cartier. Le nouveau local est à proximité du débarcadère des bateaux de la Cie du Richelieu et d'Ontario, de l'Hôtel-de-Ville et du Palais de Justice, c'est-à-dire au centre même des affaires commerciales. Le nom de l'établissement ne sera pas changé: il portera toujours le nom de:  
**HOTEL RIENDEAU.**

Cet hôtel est tenu sur un très bon pied et est au nombre des meilleurs hôtels de Montréal.  
Magnifique table, bonnes chambres, liqueurs choisies, enfin tout ce qu'il faut pour faire un hôtel de première classe.  
Allez à l'hôtel Riendeau une fois et ensuite vous ne voudrez jamais aller ailleurs.  
**JOS. RIENDEAU,**  
Propriétaire.  
15 août 1890.

**CHANCRES & CANCERS.**

Le Dr Fleury de Lanoraie possède à l'heure qu'il est, un remède qui guérit infailliblement tous chancres et cancers.  
Il se sert d'emplâtres qui doivent être appliqués nécessairement par lui-même.  
Du moment qu'on s'apercevra de cette maladie, bien vouloir se hâter de l'en avertir immédiatement.  
18 Juillet 90.

**LS. BOURDELAIS**

St-Cuthbert  
AGENT GÉNÉRAL DE  
**Monuments Funèbres,**  
En Pierre, Marbre, Granit et Bronze Blanc.  
**OUVRAGE GARANTIE.**  
**CONDITIONS FACILES**

M. BOURDELAIS a une agence d'arbres fruitiers de toutes sortes, et aussi une agence pour moulins àoudre, orgues et pianos.  
Janvier 1891.

**ALLUMETTES**  
DE  
**EDDY**  
Telegraphes et  
Telephones  
**INFAILLIBLES. SANS DANGER. AGREABLES.**  
Chaque petit bois une allumette.  
Chaque allumette un coup sur.  
*Pas de Mauvaise Odeur. Pas de Degouttement de Souffre.*  
En vente partout. N'en acceptez pas d'autres.  
USINES À HULL, CANADA. ETABLIES 1861.

**BOISSEAU FRERES,**  
235 & 237, RUE ST-LAURENT,  
MONTREAL.

Nos importations du Printemps sont maintenant au complet et nous pouvons offrir toutes nos marchandises à meilleur marché que n'importe quelle autre maison.  
Nos recommandons comme occasion exceptionnelle: Un lot magnifique de **GANTS** de KID seulement 25 cents la PAIRE.  
Aussi:—Satin couleur, seulement 29 cts; Satin Aurah, seulement 69 c.; Soie pongée unie, seulement 50 cts; Soie pongée imprimée, seulement 75c.; Satin sublime, toujours vendu \$1.00 à 69 cts; Serge française, toujours vendue 65 cts à 41 cts; Etouffe à robe depuis 10 cents la verge; Doublure pour robe à 5 cents la verge.  
N'ont jamais été à aussi bon marché:—Dentelles de tout choix, valeur 25 cents, vendues seulement 5 cts la verge; Bas cachemire, valeur 40 cts pour 25 cts.  
Nos recommandons comme extrême bas prix:— Nos Habilllements drap faits sur mesure depuis \$8.00, et nos Pantalons à 2.25, 2.75 et 3.00.

**Boisseau Freres,**  
235 & 237, Rue St-Laurent,—MONTREAL.  
6 avril 1889.



IL EST TRÈS FACILE AU PUBLIC D'ACHETER DE LA MAISON  
**LAURENT, LAFORCE & BOURDEAU,**  
vu que les pianos qu'ils vendent sont en usage dans le pays depuis nombre d'années. Tel que le célèbre piano **HARDMAN**, New-York, que nous vendons depuis 20 ans, **MARSHALL & WENDELL**, Albany, N. Y., depuis 30 ans et **STEVENSON & CIE**, depuis l'existence de la fabrique. Les instruments sont beaucoup répandus dans les communautés religieuses, et dans l'élite de la société de la province de Québec.  
Comme par le passé nous vendons à termes faciles. Nous prenons les vieux instruments en échange. Ces pianos sont remis à neuf à notre atelier auquel sont employés les ouvriers les plus habiles. Catalogues fournis sur demande. Téléphone No. 1297.  
**Laurent, Laforce & Bourdeau,**  
1637—Rue Notre-Dame—1637  
MONTREAL.  
20 SEPTEMBRE 1889.

**Romeo Roch,**  
DE LA  
**VILLE DE BERTHIER,**  
AGENT DE  
**MACHINES AGRICOLES, Etc**  
venant de la célèbre manufacture **MASSEY de TORONTO.**  
Aura toujours en mains:  
**Charrues, Faucheuses, Moissonneuses**  
Lieuses, Semoirs, Râteaux, Arracheurs et renchasseurs de patates;  
Voitures d'été et d'hiver, etc, etc.  
Le tout à de bonnes conditions et à des prix excessivement bas.  
M. Roch aura aussi en mains tous les morceaux nécessaires pour réparer les instruments vendus.  
Berthier, 13 fév. 1891.—jno

**IMPRIMERIE de la GAZETTE de Berthier.**

On se chargera de faire toutes sortes d'impressions, telles que

Reçus, Notices, Billets, pour Notaires et pour Avocats, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Lettres Funeraires, Cartes de Visite, Cartes d'Affaires, Cartes de Comptes, Entêtes de Comptes, Circulaires, Pamphlets, Livres, Le tout fait dans les derniers goûts et au plus bas prix.